

Réf : DGS/SAJ/E-2025-9

**ARRETE RELATIF AUX CANDIDATURES RECEVABLES
ELECTION DU VICE-PRESIDENT ETUDIANT DU CONSEIL ACADEMIQUE DE L'UNIVERSITE
D'ORLEANS
LE MARDI 04 MARS 2025**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université d'Orléans et notamment son article 65 ;

Vu l'arrêté DGSSAJE-2024-88 relatif à l'élection du vice-président étudiant du conseil académique de l'université d'Orléans en date du 08 janvier 2025 ;

ARRÊTE

ARTICLE I – CANDIDATURES RECEVABLES POUR L'ELECTION DU VICE-PRESIDENT ETUDIANT DU CONSEIL ACADEMIQUE

- M. Abdoul Aziz ZONGO, présentée par UNEF et soutenue par l'union étudiante.
- Mme Fleur RAYMOND, présentée par ÔCampus.

ARTICLE II – PUBLICITE

Cet arrêté est adressé à tous les membres du conseil académique et publié sur le site internet de l'université.

Fait à Orléans, le 28 février 2025



Éric BLOND

Décision classée au registre des actes administratifs de l'Université d'Orléans, consultable au Service des affaires juridiques.	Décision publiée sur le site internet de l'Université d'Orléans le : 03 mars 2025 Transmis au Recteur le : 03 mars 2025
--	--